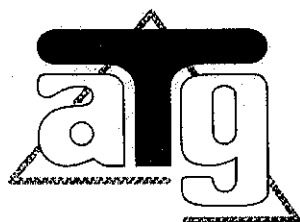


UBAtc



07/1845

Valable
du 05/07/2007
au 04/07/2010

Union belge pour l'Agrément technique dans la construction
c/o Service Public Fédéral Economie, Classes moyennes, PME et Energie,
Qualité & Sécurité, Qualité & Innovation, Construction
WTC 3, 6 étage, Boulevard Simon Bolivar, 30, 1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 277.81.76, Fax: +32 (0)2 277.54.44
Membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc)

AGREMENT TECHNIQUE AVEC CERTIFICATION

Charpentes industrialisées à connecteurs CHARPENTES CHIMSCO

CHIMSCO s.a.

Zoning industriel

B-5590 ACHENE

Tel.: +32 (0)83 21 57 61

Fax: +32 (0)83 21.65.47

30/05/2007

DESCRIPTION

7.1

Bois Hout
Holz Wood

1. Définition et domaine d'application

Cet agrément se rapporte à l'aptitude qu'à la société CHIMSCO s.a. de fabriquer des charpentes industrialisées en bois selon les prescriptions de la norme NBN EN 14250, complétées ou remplacées par ce qui suit.

La société dispose de personnel pour classer et usiner le bois, pour exécuter et enregistrer les contrôles nécessaires

La société dispose des équipements nécessaires :

- pour appliquer un traitement de préservation du bois,
- pour travailler et transformer le bois en tenant compte de tolérances imposées,
- pour assembler et construire les éléments,
- pour stocker les éléments dans de bonnes conditions.

La société dispose ou fait appel à un bureau d'études capable d'exécuter les calculs nécessaires pour déterminer les dimensions des bois et des connecteurs.

Le calcul des charpentes, leur transport jusqu'au chantier et le montage sur chantier, ne font pas partie de cet agrément, mais doivent néanmoins être conformes aux exigences des STS 31 et des normes EN pertinentes.

2. Matériaux

2.1 Bois

- Le bois utilisé est une essence résineuse.
- Classe : au minimum S6 selon les STS 04 ou selon une autre méthode de sélection acceptée par l'UBAtc.
- Humidité lors de la fabrication : $\leq 30\%$
- Classe de tolérance sur les dimensions : classe 1 suivant la norme NBN EN 336

2.2 Connecteurs

- Les connecteurs utilisés font l'objet d'un ATG valable.

2.3 Produits de préservation

- Le procédé est couvert par un agrément technique A2.1 valable.
- La station est titulaire d'un agrément technique valable.

3. Éléments

Les charpentes industrialisées en bois sont des éléments structuraux comportant des éléments en bois préservé, reliés par des connecteurs métalliques

4. Fabrication

Les charpentes sont fabriquées dans les ateliers de la société CHIMSCO, sise dans le Zoning Industriel à 5590 Achêne.

4.1 Préparation du plan d'exécution

Chaque ordre est calculé à l'aide d'un logiciel approprié, à défaut d'utiliser un plan type.

Ce programme permet :

- de déterminer les dimensions des éléments en bois,
- de déterminer la position, les dimensions et le type de connecteurs,
- de produire un bordereau de découpe,
- de déterminer les coordonnées pour le positionnement des gabarits sur la table de production.

4.2 Fabrication

Les charpentes sont fabriquées selon des plans de fabrication qui reprennent les indications concernant l'emplacement et le dimensionnement des planches et des connecteurs.

Les bois sont classés puis sciés. Ensuite, les éléments sont traités et positionnés sur une table de presse afin de les assembler au moyen de connecteurs. La production est soumise à un contrôle interne exécuté par la firme, qui fait lui-même l'objet d'un contrôle externe périodique.

4.3 Marquage

Les charpentes sont pourvues d'un marquage par lots de maximum 10 charpentes, qui est agréé par l'UBA_{tc} et qui porte le numéro du présent agrément.

4.4 Stockage et manipulation

Le stockage et la manipulation des charpentes se font selon les prescriptions des STS 31, articles 30.1 et 30.2.

5. Caractéristiques

5.1 Stabilité

Les calculs se font sur la base des données fournies par l'ATG des connecteurs et des prescriptions contenues dans les STS 31, dans les normes belges sur les charges (série NBN B 03) et dans les Normes Européennes pertinentes.

5.2 Caractéristiques du produit fini.

Le produit satisfait aux exigences de la norme EN 14250 avec les dérogations suivantes :

- au point 5.3.4 « Teneur en humidité » : une humidité maximale de 30% est tolérée,
- au point 5.4.3 « Positionnement du connecteur » : une déviation de 10 mm est tolérée,
- au point 8 « Marquage » : le marquage se fait par lots de maximum 10 charpentes et ne reprend que le numéro ATG.

AGREMENT

Décision

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications types dans la construction (Moniteur belge du 29 octobre 1991) ;

Vu la demande introduite par la société CHIMSCO sa; (A/G 070305)

Vu l'avis du groupe spécialisé "BOIS" de la Commission de l'agrément technique, formulé lors de sa réunion du 31/05/2007 sur base du rapport présenté par le bureau exécutif "Bois" de l'UBAtc ;

L'agrément est délivré à la société CHIMSCO sa pour le produit CHIMSCO CHARPENTES (id. Bois, Charpentes industrialisées), compte tenu de la description donnée ci-dessus.

Le présent agrément est soumis à renouvellement le 04/07/2010.

Bruxelles, le 06 -07- 2007



Vincent MERKEN
Directeur général